



Téléfax : +41 (0)22 917 9011  
Téléphone : +41 (0)22 917 9672 / 917 9401  
E-mail : [hrcadvisorycommittee@ohchr.org](mailto:hrcadvisorycommittee@ohchr.org)  
Website : [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)  
Reference : HRCAC/2012



Address:  
Palais des Nations  
CH-1211 GENEVE 10

## Document de réflexion sur les femmes rurales et le droit à l'alimentation (résolution 19/7 du Conseil des droits de l'homme « Le droit à l'alimentation » du 22 mars 2012)

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et régionales, institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'aux organisations de la société civile, notamment aux organisations non-gouvernementales, et a l'honneur de faire référence à la résolution 19/7 du Conseil des droits de l'homme du 22 mars 2012 intitulée « Le droit à l'alimentation » (A/HRC/RES/19/7).

Dans la résolution précitée le Conseil a pris note du document de réflexion sur les femmes rurales et le droit à l'alimentation établi par le Comité consultatif et a prié celui-ci de poursuivre l'étude approfondie de cette question. Le Conseil a en outre demandé au Haut-Commissariat de recueillir les vues et observations de tous les États Membres, de tous les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que de toutes les autres parties prenantes concernées sur le document mentionné plus haut, afin que le Comité consultatif puisse en tenir compte pour mener à bien son étude.

Le Secrétariat voudrait porter à l'attention de toutes les délégations que le document de réflexion pour l'étude préliminaire du Comité consultatif sur les femmes rurales et le droit à l'alimentation (A/HRC/AC/8/CRP.2) est accessible au lien suivant :  
<http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/advisorycommittee/session4/documentation.htm>

En vue de la prochaine session du Comité consultatif, qui aura lieu du 6 au 10 août 2012, le Secrétariat invite les États membres, tous les programmes et institutions spécialisées de l'ONU ainsi que toutes les autres parties prenantes concernées à soumettre leurs vues et observations sur le document de réflexion avant le 1<sup>er</sup> mai 2012, à l'adresse suivante :

*E-mail: [hrcadvisorycommittee@ohchr.org](mailto:hrcadvisorycommittee@ohchr.org)  
Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme  
c/o Mme Elena Kountouri-Tapiero/Mme Alexandra Swetzer  
Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights  
Palais Wilson, United Nations Office at Geneva, CH-1201 Geneva 10  
Fax: (+ 41 22) 917 90 11*

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et régionales, institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'aux organisations de la société civile, notamment aux organisations non-gouvernementales, les assurances de sa plus haute considération.

2 avril 2012